

*Principales mesures catégorielles que le Ministre devrait annoncer vendredi 27 septembre à la parité syndicale.*

### ISSP

Confirmation de l'alignement du taux d'ISSP des officiers de police qui sera en totale parité avec celui des officiers de gendarmerie au 1/01/14.

### IRP

Le dispositif indemnitaire des officiers qui remplacera l'actuelle prime de commandement, suite à nos interventions auprès du ministre de l'intérieur, a enfin été validé par BERCY !

Il sera présenté en CTP le mercredi 9 octobre.

1. 30 % des officiers, contre 25 % aujourd'hui, toucheront annuellement une modulation positive de 20 ou 40 % de l'indemnité de base. ( Soit la prime actuelle de commandement:413 pour un CDT, 378 pour un capitaine et 343 pour un lieutenant).
2. 600 officiers occupant des postes classés "difficiles" toucheront une majoration de 30 % de leur indemnité de base à partir du 1/11/13, et 400 autres à partir du 1 er janvier 2014. La liste des postes, qui pourra être révisée, sera publiée officiellement à l'occasion du CTP.
3. Les officiers chefs de service qui perçoivent actuellement l'allocation de service toucheront dorénavant une IRP " chef de service" de 826 euros mensuels au lieu des 743 perçus actuellement.
4. Les officiers travaillant en régime cyclique et en compagnie de CRS continueront de percevoir une modulation de 30 % .

### FIN DE LA PERTE DE RÉMUNÉRATION EN ÉCOLE POUR LES INTERNES !

Le ministère a enfin pris en compte une revendication majeure du SCSI concernant les officiers intégrant l'école de commissaires qui subissaient une perte de rémunération significative durant leur scolarité. La scolarité sera réduite à partir de 2015 et un système compensatoire pour remédier à cette perte de rémunération sera mis en place. Ce frein pour de nombreux candidats à accéder au corps de conception et de direction sera ainsi levé.

Dans le même temps, il nous a été communiqué que BERCY, dans le cadre des économies à réaliser, avait demandé la suppression du taux d'ISSP durant la scolarité des policiers et des gendarmes externes ! L'administration a limité cette baisse à 10 % ou 12 % suivant les indices. Cette mesure impactera les recrutés en externe mais ... Si l'administration écoute le SCSI, avec le corps unique ce problème sera résolu rapidement !